



S.A.S NATURA-QUAD
14 bis Boulevard Raymond VII
12100 Creissels
millaunaturaquad@gmail.com / 07.88.00.71.92
SIRET

MILLAU-NATURA-QUAD

CONTRAT DE PRESTATION DE SPORT DE PLEINE NATURE

Le présent contrat de prestation est conclu entre NATURA QUAD et :

Nom & Prénom du signataire/société :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse mail : Tél. :

JE CHOISIS L'ACTIVITE SUIVANTE :

Quad en location avec guide :

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1h | Nbre de pilote : | Nbre de passager : |
| <input type="checkbox"/> 2h | Nbre de pilote : | Nbre de passager : |
| <input type="checkbox"/> 3h | Nbre de pilote : | Nbre de passager : |
| <input type="checkbox"/> Journée | Nbre de pilote : | Nbre de passager : |

Quad Propriétaire homologué avec guide :

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1/2 journée | Nbre de pilote : | Nbre de passager : |
| <input type="checkbox"/> Journée | Nbre de pilote : | Nbre de passager : |

*Documents obligatoires à fournir

- Chèque de caution « 900€ » par véhicules.
- Permis de conduire en cour de validité.

Chèques cadeau N° : Valeur :€

TOTAL TTC :€

Arrhes 50% du total TTC à la réservation :€

Date de l'activité :/...../.....

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance des Conditions générales se trouvant au verso du document ci-dessus.

Les Quads à la location :

La direction met à disposition de ses clients des véhicules en parfait état de fonctionnement concernant la partie motrice et les organes de sécurité. Il est par ailleurs rappelé que le port du casque et des gants est obligatoire et que tous manquements à ces obligations peuvent entraîner l'éviction sans que le pratiquant ne puisse exiger quelconque remboursement.

Le coût de la prestation comprend la mise à disposition d'une machine et de son utilisation en balade ou sur piste spécialement aménagée.

Dépôt de garantie : La société NATURA QUAD reconnaît que le client lui a versé à la signature de la présente décharge la somme de 900€ par véhicule loué au titre de dépôt de garantie et remboursable dès la fin de la prestation dite de « randonnée » après déduction de toutes sommes pouvant être dues par le client à titre de réparation ou remise en état du matériel suite à une mauvaise utilisation, choc, renversement. Toute réparation excédant le montant de la caution sera également due par le client.

Le client s'engage à utiliser le matériel en bon père de famille. Le client certifie disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les activités proposées par notre société et être titulaire d'un permis A ou B en cours de validité. Le client sera le seul responsable des dommages matériels et corporels résultant de ce fait.

Le client se doit de déclarer pour le compte du prestataire, toute déclaration totale ou partielle des biens appartenant à la société NATURA QUAD et en particulier le quad qui lui aura été confié lors de la randonnée. Le client déclare faire affaire de ses biens propres.

En conséquence la direction décline toutes responsabilités concernant les dommages tant corporels que matériels résultant d'une mauvaise utilisation de l'engin tel que faute de conduite ou comportement.

Chaque participant reconnaît ne pas avoir de contre indication médicale à la participation d'activité physique et sportive. Il reconnaît en outre ne pas conduire sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants.

Vous participez à une randonnée avec guide et aucun esprit de compétition et épreuve de vitesse ne sont tolérés. Le client s'engage à respecter la charte de bonne conduite de NATURA QUAD liée à la pratique des sports motorisés.

Quad propriétaire :

Le client déclare utiliser un quad en bon état de marche et du matériel homologué. Dans le cas contraire, le client ne pourra prendre le départ de la randonnée en quad.

Le client déclare utiliser un quad en parfait état de fonctionnement concernant la partie motrice et les organes de sécurité. Par conséquent la direction ne peut être tenue responsable d'un incident résultant d'un dysfonctionnement du quad quel qu'il soit.

Il est par ailleurs rappelé que le port du casque et des gants est obligatoire et que tout manquement à cette obligation peut entraîner l'éviction sans que le pratiquant ne puisse exiger quelconque remboursement.

Le coût de la prestation comprend l'encadrement de la randonnée hors frais de repas.

Le client s'engage à utiliser le matériel en bon père de famille. Le client certifie disposer d'une assurance responsabilité civil couvrant les activités proposées par notre société et être titulaire d'un permis A ou B en cours de validité. Le client sera le seul responsable des dommages matériels et corporels résultant de ce fait.

Le client déclare faire affaire de ses biens propres.

En conséquence la direction décline toute responsabilité concernant les dommages tant corporels que matériels résultant d'une mauvaise utilisation de l'engin tel que faute de conduite ou comportement.

Chaque participant reconnaît ne pas avoir de contre indication médicale à la participation d'activité physique et sportive. Il reconnaît en outre ne pas conduire sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants.

Vous participez à une randonnée avec guide et aucun esprit de compétition. Le client s'engage à respecter la charte de bonne conduite de NATURA QUAD liée à la pratique des sports motorisés.

Conditions générales

La participation aux activités proposées par NATURA QUAD implique l'acceptation sans réserve des conditions générales.

Participation :

L'âge minimum requis pour l'activité quad est de 18 ans.

Un permis A ou B est obligatoire.

Notre structure s'engage à mettre tout en œuvre pour votre sécurité, néanmoins nous vous rappelons que les activités en milieu naturel comportent des risques et des incertitudes. Toute activité commencée est due.

Matériel :

Le matériel et les équipements sont homologués et conformes aux normes CEE.

Tout participant prendra lecture du règlement intérieur concernant l'organisation de la randonnée. Ce dernier sera signé et accompagné d'un chèque de caution de 900€ qui sera rendu à la fin de la prestation si le véhicule n'a fait l'objet d'aucun dégât. Dans le cas contraire toute casse fera l'objet de facturation.

Nos tarifs comprennent :

- Prêt de l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité, (quad, casques, gants).
- l'encadrement par des professionnels diplômés.

Réservation :

Toute réservation sera prise en compte à réception d'un bon de réservation adressé à notre adresse :

NATURA QUAD 14 bis boulevard Raymond VII 12100 Creissels.

Accompagné d'un chèque d'arrhes de 50% de la somme totale de la prestation choisie.

Ou

A réception d'un bon de réservation envoyé par mail à l'adresse millaunaturaquad@gmail.com

Accompagné d'un virement par Paypal/CB d'arrhes de 50% de la somme totale de la prestation choisie.

Facturation et paiement :

- Les paiements seront effectués par chèques, espèce, carte bleue ou Paypal
- Les arrhes de 50% du prix total TTC seront joints à la commande, le solde sera versé le jour de la randonnée avant le départ.

Annulation de la prestation commandée :

Les commandes confirmées sont fermes et définitives.

Néanmoins le prestataire accorde au client le droit d'annuler totalement sa commande dans les délais et conditions financières suivantes :

- 1/ Pour une annulation réceptionnée à notre siège par mail ou courrier postal au moins 20 jours avant le jour du début de la prestation commandée, le prestataire conservera le arrhes versées correspondant à 50% de la somme total due à titre d'indemnité annulant ainsi et de ce fait la prestation commandée.
- 2/ Pour tout changement de dates ou de prestation, le prestataire devras être contactez par courrier postal ou mail au moins 15jours à l'avance pour des besoins d'organisation.

Responsabilité et caution :

Notre police d'assurance à Responsabilité civil professionnelle est souscrite auprès de la compagnie : APRIL Moto RCS Tours B 397 855 867 Courtier immatriculé à l'Orias n°07 008 730 www.orias.fr, Garanties souscrites auprès de Allianz IARD, siège social 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Entreprises régies par le code des assurances et sous le contrôle de l'ACPR 61 rue de Taitbout 75009 PARIS

- **1/** Notre structure n'est responsable que des dommages résultants d'une défectuosité du matériel.
- **2/** Le client reste seul responsable des dommages matériels et corporels résultant de son fait. En cas de dommages les frais de réparation ou de remise en état du véhicule seront à charges du client même s' ils sont supérieurs au montant de la caution de 900€.
- **3/** Le client s'engage donc en tant que conducteur responsable de son véhicule, à rembourser à la société NATURA QUAD tous les frais de réparation.
- **4/** Le client doit utiliser le matériel en bon père de famille avec prudence et diligence et doit respecter les consignes et instructions données par le guide de randonnée.
- **5/** Le client doit être titulaire d'une assurance RC destinée à couvrir tous dommages pouvant résulter de l'utilisation des quads.
- **6/** Le client est responsable de l'utilisation du matériel loué.
- **7/** En cas de perte du matériel le client se verra facturer la valeur du matériel (engins et équipements) neuf
- **8/** Le client reste seul responsable des infractions qu'il aura commises. Il s'engage à rembourser à NATURA QUAD tous frais de cette nature éventuellement payés par le prestataire en son lieu et place.
- **9/** Le client s'interdit d'enlever, modifier ou masquer les plaques de propriété apposées sur le matériel.
- **10/** Le prêt et la sous location du matériel sont interdit.
- **11/** Le matériel loué doit être exclusivement utilisé dans le cadre de la randonnée organisée par notre structure.

millaunaturaquad@gmail.com / 07.88.00.71.92